

RÈGLEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions de fonctionnement de la Médiathèque et fixe les droits et les devoirs des usagers. Le personnel de la Médiathèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources documentaires disponibles et ses services.

Tout usager (personne physique ou morale) bénéficiant des services de la Médiathèque s'engage à le respecter. Il est consultable à l'intérieur de la Médiathèque, disponible en téléchargement sur notre site Internet www.institutfrancais.ro et peut être remis sur demande aux usagers du service.

Présentation du service

La Médiathèque est un service public culturel. Elle doit assurer l'accès à l'information et à la documentation pour tous, en proposant sur des supports et des sujets variés.

Missions et services

- Promouvoir la lecture auprès de tous les publics, jeunes et adultes, en favorisant l'accès à une offre documentaire diversifiée
- Proposer un fonds documentaire destiné à l'étude, à la formation permanente et à l'enrichissement des connaissances.
- Développer un fonds diversifié comprenant des ouvrages de littérature, des livres et albums pour la jeunesse, des bandes dessinées ainsi que des revues
- Favoriser la formation, l'information, l'éducation et les échanges culturelles.

Conditions d'accès

L'accès à la Médiathèque et la consultation des documents sur place est accessible aux adhérents dont l'abonnement est à jour. Les personnes de passage, les touristes, etc. peuvent consulter les documents sur place, mais ne sont pas autorisés à les emprunter. Un abonnement à la journée est proposé aux personnes qui souhaitent travailler sur place et consulter les documents dont elles ont besoin.

Horaires d'ouverture

- La Médiathèque est ouverte au public, du lundi au vendredi.
- Les horaires d'ouverture et de fermeture (annuels ou exceptionnels), sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage dans les locaux et sur le site Internet.

Conditions d'inscription - Inscription individuelle

- L'inscription est réservée aux personnes qui possèdent une adresse fixe (quel que soit le lieu de résidence) et qui sont en capacité de respecter les délais de prêts.
- L'inscription des usagers est ouverte à partir de l'âge de 6 ans et se fait sur présentation d'une pièce d'identité valable, d'un passeport ou, pour les élèves et étudiants, d'un carnet d'élève ou d'étudiant. Toute déclaration inexacte pourra entraîner l'annulation de l'inscription.

- L'inscription est soumise à une taxe (abonnement) pour emprunter ou consulter des documents.
- La taxe d'inscription n'est pas remboursable.
- Lors de l'inscription, l'usager reçoit une carte d'adhérent personnelle, nominative, valable de 3 mois à 1 an (de date à date), dont il est responsable.
- Le renouvellement de l'abonnement se fait sur présentation de la carte de lecteur. Tout changement d'adresse, de contact, la perte ou le vol de la carte, doivent être immédiatement signalés.
- La présentation de cette carte est demandée pour toute demande d'emprunt et pour l'utilisation de certains services (consultation sur place, utilisation de la salle de lecture).

Modalités d'emprunt - Prêt individuel

- Le prêt est consenti aux usagers inscrits.
- Il appartient à la chaque Médiathèque de fixer le nombre de documents empruntés, la durée du prêt, les modalités de prolongement des documents, et de les porter à la connaissance du public.
- Les documents sont exclusivement prêtés pour un usage privé, réservé au cercle de famille. Toute diffusion publique des documents est interdite.
- La carte délivrée aux adultes permet d'emprunter tous les documents. Le dernier numéro de chaque périodique est réservé à la consultation sur place et ne peut pas être emprunté,
- La carte est délivrée aux enfants âgés de plus de 6 ans et leur permet d'emprunter uniquement des documents de l'espace jeunesse. Les enfants doivent prendre soin des documents empruntés et les restituer dans l'état dans lequel ils les ont reçus. Les documents ne doivent pas être abîmés, détériorés ou annotés.
- Les parents ou accompagnants sont responsables de veiller au respect de ces règles ainsi qu'aux emprunts effectués par les enfants.
- En cas de dommage ou perte de documents, la Médiathèque va demander au titulaire de la carte le remplacement ou le remboursement des documents – voir la fiche d'inscription concernant les détails.

Renouvellement de la durée de prêt

- A partir du compte d'abonné, sur place, par e-mail ou par téléphone la durée des prêts peut être renouvelée une seule fois, pour deux semaines, à condition que les documents ne soient réservés ou rendus avec retard. Ce service est suspendu lorsque la date de restitution est dépassée.
- La Médiathèque propose également un service de prêt entre bibliothèques. Pour connaître les modalités et les conditions de ce service, veuillez-vous renseigner auprès du personnel de la Médiathèque.

Réservations

A partir de votre compte d'abonné, sur place ou par e-mail, les abonnés peuvent demander la réservation de livres qui sont en prêt.

Pénalités de retard

- Il appartient aux usagers de restituer les documents à la date indiquée lors des emprunts. Au-delà de cette date, aucun emprunt n'est plus possible tant que l'ensemble des documents en retard n'est pas restitué. Le non-respect du délai de restitution des documents entraîne la suspension du droit de prêt pour une durée équivalente.

- La Médiathèque informe les usagers, par téléphone ou par e-mail, des retards concernant les documents empruntés. La plateforme **ifroumanie.bibenligne.fr** envoie également périodiquement des messages de rappel afin de rappeler aux usagers les documents arrivés à échéance.

Services

- Les opérations de prêt et de retour de documents s'effectuent, sur présentation de la carte de lecteur, à la banque d'accueil.
- Le personnel est à la disposition des usagers pour les accompagner.

Ateliers

- La médiathèque propose des ateliers destinés aux enfants âgés de 10 mois à 9 ans.
- Pour les enfants âgés de moins de 7 ans, la présence et la surveillance d'un parent ou d'un tuteur sont obligatoires pendant toute la durée de l'atelier.
- L'Institut français de Cluj-Napoca pourrait utiliser des photos ou des enregistrements vidéo des personnes présentes à ses événements afin de promouvoir ses activités. Si vous n'êtes pas d'accord avec cette mention, veuillez nous le signaler avant chaque événement ou atelier auquel vous participez.

Espaces et collections

La Médiathèque est organisée autour de trois Espaces :

Rez-de-chaussée :

- Salle de prêt : Livres documentaires - Bibliothèque de l'apprenant - Littérature - Bandes dessinées - Presse
- Espace Jeunesse : Albums – Livres documentaires – Bandes dessinées – Presse – Ecran télé – Espace détente

Mezzanine :

- Salle de lecture (espace dédié à l'étude, à l'organisation de manifestations ou des ateliers). Livres documentaires (section arts) – Presse – Bandes dessinées / Salle d'exposition

Politique d'acquisition

La politique d'acquisition de la médiathèque tient compte de tous les paramètres définis ci-dessous, tient compte des suggestions des lecteurs et des tendances éditoriales.

Collections

- Les supports suivants font l'objet d'acquisition : livres, périodiques, ressources numériques
- Les collections ne doivent pas être soumises à une censure politique, raciale, idéologique ou religieuse.
- Le respect des lois peut justifier l'exclusion, dans les acquisitions, de certains documents (incitation à la discrimination, à la haine raciale, ouvrages négationnistes ou de propagande sans contenu documentaire réel).

Activités et manifestations culturelles

- La Médiathèque, un service public et acteur du développement culturel, propose des activités et des manifestations variées (ateliers pour enfants et élèves, rencontres avec des auteurs, illustrateurs,

conférences thématiques, projections-débats, expositions, etc.). Elles ont pour but de valoriser les ressources de la Médiathèque et de les faire découvrir aux usagers comme aux visiteurs occasionnels.

- L'agenda culturelle est portée à la connaissance du public via le site Internet de l'Institut français, son catalogue, par la page Facebook, par voie d'affichage ou par d'autres moyens de communication (flyers, marque-pages)
- L'accès aux activités et manifestations peut être gratuit ou payant dans la limite des places disponibles.

Responsabilités des usagers

La Médiathèque est un espace de convivialité, de culture et de partage, où chaque usager est invité à adopter un comportement respectueux envers les autres et à préserver la tranquillité des lieux.

- Respecter la neutralité de l'établissement (toute propagande politique ou religieuse est interdite;
- Il est interdit de fumer, boire (sauf l'eau embouteillée, gobelets avec thé ou café), manger ou discuter à voix haute
- Avoir une attitude décente dans l'enceinte de la Médiathèque
- Eviter les nuisances sonores (téléphone portable)
- Respecter les consignes écrites et/ou orales pour utiliser les services proposés (ateliers, rencontres, conférences, débats)
- Se conformer, en situation d'évacuation, aux consignes du personnel
- S'abstenir de détériorer les documents, d'annoter ou souligner les pages des livres ou des revues
- La Médiathèque est un lieu où l'accès aux animaux est interdit, à l'exception de la zone d'entrée, où ils sont autorisés à rester sur la partie carrelée.

Le personnel de la Médiathèque

Le personnel de la Médiathèque est à la disposition des usagers pour les guider, les renseigner, les conseiller. Le personnel est autorisé à appliquer le présent règlement (tarification, applications de sanctions).

Le personnel peut être amené à :

- Demander aux usagers de se soumettre aux opérations de vérification des documents empruntés, lorsque le système de détection antivol se déclenche.
- Exclure de façon temporaire ou définitive toute personne qui, par son comportement, ses écrits ou ses propos, manifesterait un manque de respect
- Le responsable du service est autorisé à recourir aux forces de l'ordre en cas de perturbation du service (vandalisme, vol, etc.).

Le personnel de la Médiathèque n'est pas :

- Habilité à surveiller les personnes mineures qui doivent rester sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs
- Responsable des vols pouvant survenir dans l'enceinte de la Médiathèque. Il appartient aux usagers de veiller à leurs effets personnels

Utilisation de l'internet

L'accès à Internet (wi-fi) est accessible aux utilisateurs de la Médiathèque ;